

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL
HYGIENISTS – L'ORDRE DES HYGIÉNISTES
DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

États financiers

Au 30 juin 2014

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS -
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLE DES MATIÈRES**

Au 30 juin 2014

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
État de la situation financière	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des résultats d'exploitation	4
État du flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 8

Offices / Bureaux

Newfoundland
Terre-Neuve

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Québec

Ontario

Manitoba

Alberta

British Columbia
Colombie-Britannique

OVERSEAS - OUTRE-MER

Barbados - Barbades
Venezuela - Vénézuéla
Europe

Office-Bureau
654, boul. Malenfant blvd,
Suite / Bureau 101
Dieppe, N.B.
E1A 5V8
Tel: (506) 857-0262
Fax: (506) 857-0232
E-mail / Courriel: bph@bellaliant.com
Website: www.porterhetu.com

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de
**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS -
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS - L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014 et l'état des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie, pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS - L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK** au 30 juin 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Boudreau Porter Héту et associé

Comptables professionnels agréés

Dieppe, Nouveau-Brunswick
le 3 octobre 2014

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de la situation financière

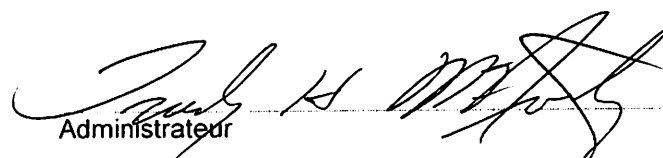
Au 30 juin 2014

	2014		2013	
Actifs				
à court terme				
Encaisse	154 298	\$	160 709	\$
Investissements à court terme (note 4)	81 430		60 783	
Subvention à recevoir	393		-	
Frais payés d'avance	2 290		2 344	
	238 411		223 836	
Investissements à long terme (note 4)	20 331		10 039	
Immobilisations (note 3)	7 270		8 775	
	266 012	\$	242 650	\$
Passifs				
à court terme				
Créditeurs et frais courus à payer (note 5)	12 795	\$	17 883	\$
Revenus cotisations reportés	79 701		78 312	
	92 496		96 195	
Actifs nets				
Affectés	71 711		70 822	
Non affectés	94 535		66 858	
Investis en immobilisations	7 270		8 775	
	173 516		146 455	
	266 012	\$	242 650	\$

Engagement de location (note 6)

Au nom du Conseil d'administration


Administrateur


Administrateur

Voir notes complémentaires aux états financiers

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	Affecté		Non affecté		Investis en immobilisations		2014		2013	
Solde au début de l'exercice	70 822	\$	66 858	\$	8 775	\$	146 455	\$	132 042	\$
Excédent des produits sur les charges	889		26 172		-		27 061		14 413	
Transfert à l'achat d'immobilisations	-		(681)		681		-		-	
Transfert pour l'amortissement des immobilisations	-		2 186		(2 186)		-		-	
Solde à la fin de l'exercice	71 711	\$	94 535	\$	7 270	\$	173 516	\$	146 455	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État des résultats d'exploitation

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	2014		2013	
Produits				
Cotisation des membres	168,743	\$	163,282	\$
Charges				
Salaires et avantages sociaux	67,378		66,610	
Déplacement	9,969		8,077	
Honoraires du bureau de direction	9,425		11,163	
Frais de consultants	9,134		17,694	
Frais de site Web	8,543		10,418	
Frais légaux et comptables	6,628		6,181	
Cotisation à la CADC et autre adhésion	5,403		4,099	
Loyer	5,356		3,571	
Frais de réunion et conférences	5,067		5,502	
Frais d'impression et de bureau	4,961		5,939	
Assurance	3,352		3,319	
Téléphone	2,762		2,908	
Amortissement	2,186		2,223	
Courier et livraison	1,651		1,822	
Intérêts et frais bancaires	1,199		165	
	143,014		149,691	
Autre revenu				
Revenu d'intérêts	939		822	
Subvention	393		-	
Excédent des produits sur les charges	27,061	\$	14,413	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

État du flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

	2014		2013	
Activités d'exploitation				
Excédent des produits sur les charges	27 061	\$	14 413	\$
Éléments hors liquidités:				
Amortissement	2 186		2 223	
	29 247		16 636	
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités				
Frais payés d'avance	54		(685)	
Subvention à recevoir	(393)		-	
Créditeurs et frais courus à payer	(5 088)		1 714	
Revenus cotisations reportés	1 389		2 097	
	(4 038)		3 126	
	25 209		19 762	
Activités d'investissement				
Achat d'investissements	(30 939)		(10 822)	
Acquisition d'immobilisations	(681)		(5 477)	
	(31 620)		(16 299)	
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(6 411)		3 463	
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	160 709		157 246	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	154 298	\$	160 709	\$

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est un organisme sans but lucratif incorporé sous la loi sur les corporations commerciales du Nouveau-Brunswick. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public en veillant à ce que l'exercice de la profession d'hygiéniste dentaire par ses membres soit conforme aux normes que l'Ordre établit. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses produits. Les contributions affectées sont imputées aux résultats dans l'exercice pour lequel les charges correspondantes sont encourues. Les contributions non affectées sont imputées aux résultats lorsque reçues ou recevable advenant que le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que la recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes et taux suivants :

Ordinateur	30%	méthode de l'amortissement dégressif
Équipement de bureau	20%	méthode de l'amortissement dégressif
Logiciel informatique	100%	méthode de l'amortissement dégressif

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque certains événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle.

Les immobilisations acquises au cours de l'exercice sont amorties à la moitié des taux ci-dessus.

Instruments financiers

Les instruments financiers à court terme sont classés comme étant « détenus à des fins de transaction » et sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan. Toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent des revenus sur les dépenses dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimation

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Fonds affectés

Le conseil a établi un fond disciplinaire et un fond de réserve pour être utilisés à des besoins spécifiques. Les fonds vont être transférés du fond non-affecté par motion du conseil exécutif. Le montant en capital du fond va augmenter lorsque les intérêts sur les dépôts sont gagnés et réinvestis. Lorsque les dépenses vont être encourues, un transfert sera effectué au fond non-affecté pour couvrir celle-ci.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2014 Valeur comptable	2013 Valeur comptable
Ordinateur	5 731	\$ 3 193	\$ 2 538	\$ 3 626
Équipement de bureau	7 531	2 799	4 732	5 149
Logiciel informatique	1 139	1 139	-	-
	14 401	\$ 7 131	\$ 7 270	\$ 8 775

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements à court terme consistent de :

- un bon du trésor au montant de 10 000 \$, (plus l'intérêt réinvesti de 191 \$) portant intérêt au taux de 1.55%, arrivant à échéance le 8 juillet 2014. L'investissement a été acquis pour le fond de la réserve.
- un bon du trésor au montant de 50 000 \$, (plus l'intérêt réinvesti de 1 209 \$) portant intérêt au taux de 1.20%, arrivant à échéance le 17 septembre 2014. L'investissement a été acquis pour le fond disciplinaire.
- un bon du trésor au montant de 10 000 \$, (plus l'intérêt réinvesti de 24 \$) portant intérêt au taux de 1.10%, arrivant à échéance le 19 juillet 2014. L'investissement est non affecté.
- un bon du trésor au montant de 10 000 \$, (plus l'intérêt réinvesti de 6 \$) portant intérêt au taux de 1.10%, arrivant à échéance le 18 septembre 2014. L'investissement est non affecté.

**NEW BRUNSWICK COLLEGE OF DENTAL HYGIENISTS
L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Notes complémentaires

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2014

4. INVESTISSEMENTS (suite)

L'investissement à long terme consiste de :

- un bon du trésor au montant de 10 000 \$, (plus l'intérêt réinvesti de 311 \$) portant intérêt au taux de 1.30%, arrivant à échéance le 4 septembre 2015. L'investissement a été acquis pour le fond de la réserve.
- un bon du trésor au montant de 10 000 \$, (plus l'intérêt réinvesti de 20 \$) portant intérêt au taux de 1.50%, arrivant à échéance le 10 août 2015. L'investissement est non affecté.

5. CRÉDITEUR ET FRAIS COURUS À PAYER

	2014		2013	
Créditeurs et frais courus à payer	6 699	\$	10 600	\$
Déduction à la source	6 096		7 283	
	12 795	\$	17 883	\$

6. ENGAGEMENT DE LOCATION

Le Collège loue son bureau en vertu d'un bail à long terme qui expire le 31 octobre 2015.

En vertu du bail, le Collège est tenu de payer des montants futurs au total de 7 141 \$. Les versements sur les deux prochaines années sont les suivants:

2015	5 356 \$
2016	<u>1 785 \$</u>
	7 141 \$
